



REGLEMENT PARTICULIER Tournoi Double de la Possession

Senior

Le 15 et 16 Février 2020

Organisé par le Badminton Club de la Possession

Art.01 Le tournoi est autorisé par la CLOT et se déroulera selon les règles de la FFBad
Le présent règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Art.02 Le tournoi est autorisé aux : **CADETS, JUNIORS, SENIORS et VETERANS**,
Ouvert aux **HOMMES** et aux **DAMES** disposant à la date limite d'inscription de la validation
de leur licence sur Poona.
Les cadets, juniors, seniors et vétérans joueront dans le même tableau (pas de tableau spécifique).

2.1. Têtes de series (TDS)

Le nombre de têtes de série sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits et les têtes de séries seront déterminées en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date du tirage au sort. Le CPPH pris en compte pour les TDS sera la moyenne du joueur dans sa catégorie. Si celui-ci s'inscrit dans une catégorie supérieure à la sienne, sa moyenne sera divisée par le nombre de division séparant sa catégorie initiale (inhérente à son année de naissance) à celle de son inscription au tournoi. Pour les joueurs évoluant dans une autre fédération, ils seront placés en tête de série en fonction de leur niveau.

2.2. Mineurs

Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs (article 2.14 du RGC). Le représentant légal indiqué sur la fiche d'inscription devra être en mesure de fournir les attestations (jointe en annexe du dossier d'inscription) sur la demande du Juge Arbitre. Le représentant sera le seul responsable en cas de non présentation de ce document signé par le parent du Mineur.

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs mineurs se présentant sans représentant à la compétition.

Art.03 la date limite d'inscription est fixée au vendredi 7 février 2020 minuit, aucune inscription ne sera prise en compte passé cette date.

Le tirage au sort sera effectué par le JA et le SOC de la compétition le samedi 8 février 2020.

Le juge arbitre de la compétition est : Mr SUACOT Bernard

Les joueurs qui font l'objet d'une interdiction de tournoi ne peuvent s'inscrire que si cette interdiction prend fin avant la date du tournoi.

En cas de forfait volontaire ou non, les frais d'inscriptions seront dus dès que le tirage au sort aura été effectué.

Les tableaux ouverts : **DH - DD et le Mxt.**

Art.04 Les joueurs peuvent s'engager dans un tableau supérieur à leur classement, mais pas inférieur.
Les séries ouvertes sont : **R / D / P**
Un joueur peut s'inscrire dans deux tableaux.
Les joueurs et joueuses **inscrits peuvent s'inscrire dans des séries différentes.**
Le Mxt se jouera Le Samedi (finales incluses)
Le DD et DH se joueront le Dimanche

Art.05 Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la **FFBAD**.
Le nombre de joueurs minimum pour que le tableau se joue est fixé à 4 ou 4 paires. De plus, en cas d'inscription égale à 5, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique.

Dans la mesure du possible, il y aura **2 sortants dans les poules de 3 et de 4** dans le cas où le nombre de matchs reste en dessous des 8 matchs par joueur. Le comité d'organisation se réserve la possibilité de fusionner des tableaux si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant, de faire qu'un seul sortant par poules de 3 et/ou élimination direct pour ne pas dépasser le nombre de match maxi par joueur et par jour.

Art.06 Les horaires sont donnés à titre indicatif. **Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra le signaler tant à la table de marque ainsi qu'au juge arbitre** dont il attendra d'obtenir l'accord.
Les **matchs pourront être lancés avec 1 heure d'avance maximum** sur l'horaire annoncé.

Tout joueur devra se faire pointer à son arrivée dans la salle et régler sa participation.

Art.07 Les volants sont à la charge des joueurs, cependant **offerts par l'organisateur pour les finales.**
En cas de différend entre les joueurs, le volant utilisé est le volant officiel de la compétition (homologué par la FFBad) : RSL Grade 3 et sera en vente dans la salle.

Art.08 Le temps de repos minimum entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés. Le J.A. peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

Art.09 **Le temps d'échauffement sur le terrain est de 2 minutes** (test des volants compris) mais ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.

Art.10 **Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 mn pourra être disqualifié par le J.A.** et ce, quel que soit le niveau de la compétition. **Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux quel que soit le niveau de la compétition.**

Art.11 L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux arbitres, juges-arbitres, coachs et membres de l'organisation.

Les joueurs devront donc se présenter sur le terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leur match.

Retard et suspension : (art 5.11 du règlement officielle des compétitions)

Toutes tentatives de retard dans le jeu sont désormais interdites dont le test de raquette suite à un bris de cordage. Cette règle est applicable depuis le 14/01/2019.

- Art.12 Rappel :** Quand le score atteint la 1ere fois 11 dans chaque set, les joueurs bénéficient d'un arrêt de 60 secondes (s'ils le désirent), et d'une interruption de 120 secondes entre claqués set. Pendant ces arrêts, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes au maximum. Ces personnes devront quitter le court à l'annonce « 20'' » de reprise de match.
- Art.13 Coaching :** le coaching permanent n'est autorisé que si la configuration de la salle le permet (espace matérialisé) ; lorsque le coach (1 maxi/ joueur) devra être assis et porter une tenue correcte (T-shirt et short à minima).
- Art.14** Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.Bad est exigée sur les terrains. La décision du JUGE-ARBITRE est sans appel conformément à la circulaire en vigueur.
- Art.15** Les matchs seront auto-arbitrés ou arbitrés, selon les disponibilités des arbitres. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel à un arbitre.
- Art.16** Un volant touchant un panneau de basket sera compté « let » au service (maximum 3 fois), et « faute » en jeu. Tout volant touchant un câble sera compté « let » pour les services et en jeu.
- Art.17** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.
- Art.18** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- Art.19** Le juge-arbitre demandera à la Clot l'application des sanctions nécessaires en cas de mauvais comportement lors de la compétition (avertissement, carton jaune, rouge ou noire), ou de forfait injustifié (suspension de deux mois à toute compétition).
- Art 20** Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscription non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause
- Art 21** Si un joueur souhaite jouer en double et n'a pas de partenaire, l'organisateur, dans la mesure du Possible lui en attribuera un.

RAPPELS :

Forfait volontaire : soit, sans raison valable ou sans prévenir, à ne pas se présenter le jour de la compétition, soit à renoncer sans raison valable à jouer un match.

Un forfait volontaire entraîne le retrait de tous les tableaux et la suspension de 2 mois.

Forfait involontaire : soit à ne pas se présenter à une compétition pour raison valable (dûment justifiée par écrit au maximum 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition), soit pour une raison valable (à l'appréciation du juge Arbitre) d'arriver suffisamment en retard à une compétition pour ne plus être en mesure de jouer un match sans perturber durablement le déroulement de la compétition.

Rappel sur les cartons

- Carton jaune : avertissement pour mauvaise conduite.
- Carton rouge : faute (= 1 point pour l'adversaire) pour mauvaise conduite.
- Carton noir : disqualification pour mauvaise conduite.

2 cartons rouges entraînent la suspension de 2 mois automatiquement.

1 carton noir entraîne la suspension immédiate de 2 mois.

**LE COMITE D'ORGANISATION VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE COMPETITION
DANS LE RESPECT DES REGLES, DES ARBITRES, DES JUGES ARBITRES,
DES BENEVOLES, DES ORGANISATEURS ET DES AUTRES JOUEURS ET JOEUSES.**

